

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la communauté urbaine de Lyon, en vue de la création d'un parc de stationnement public, d'une parcelle de terrain nu appartenant à la commune de Charly.

Ladite parcelle, d'une superficie de 2 425 mètres carrés, est cadastrée sous le numéro 19 de la section AH.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, le bien en cause serait acquis gratuitement, la communauté urbaine de Lyon s'engageant à prendre en charge la réalisation du parc de stationnement pour un montant estimé de 533 500 F ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,